



BPJEPS



ANIMATION SOCIO- ÉDUCATIVE & CULTURELLE

NOUVELLE
VERSION DU BP

OBJECTIFS

L'animateur professionnel ...



Conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens.

Encadre tout type de public dans tous lieux d'accueil en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux.

Assure la sécurité des publics et des tiers dont il a la charge dans la limite des cadres réglementaires.

CONTENU



BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Contenus : méthodologie de projet, les publics, réglementation et fonctionnement des structures...

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

Contenus : stratégies de communication, maîtrise de TIC et logiciels de création de supports visuels, techniques de réunion, communication orale et argumentaire

BC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Contenus : techniques et supports d'activités, gestion et sécurité des publics, animation de groupe, pédagogies, réglementation des activités

BC 4 : Organiser et encadrer le vivre ensemble avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Contenus : rythmes des publics, animation des temps libérés, gestion de situations conflictuelles, sujets sociétaux (harcèlement, laïcité, dignité et respect des personnes, discrimination, transition écologique...) permettant l'accompagnement des publics et la gestion de situations problématiques et éducatives

FINANCEMENT

10 PLACES
FINANÇÉES PAR LA
RÉGION SUD



* Prise en charge par l'employeur

* Contrat d'apprentissage / Contrat de professionnalisation
/ Contrat PRO-A (sur devis)



MODALITÉ DE CERTIFICATION

BC 1	Soutenance orale de 50 mn d'un dossier présentant un projet d'animation réalisé auprès de 2 publics.
BC 2	Soutenance orale de 25mn réalisée en structure d'alternance à partir d'un support présentant des actions de valorisation et de communication des actions menées par le candidat.
BC 3	MSP d'animation de 30-90mn réalisée en structure d'alternance avec un public suivi d'un entretien de 45mn (soutenance d'un dossier technique).
BC 4	Soutenance orale de 25mn d'un dossier portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de la structure.



PRÉ-REQUIS

- * Secourisme PSC1 ou SST en cours de validité
- * Justifier d'une expérience d'animation auprès d'un groupe de 200h
- * Dispenses d'expériences, les titulaires des diplômes suivant : CPJEPS, CQP animateur périscolaire, BAFD + 168h après obtention ; BPJEPS ou BPJEPS avec UC validées partiellement



DÉBOUCHÉS & ÉVOLUTION

- * Animateur dans des équipements socio-éducatifs (centres sociaux, ACM) et/ou médico sociaux (EHPAD, foyers de vie, hôpitaux...), associations culturelles, association EEDD
- * Médiateur socio-culturel
- * DEES, DEJEPS, DEAS et Certificat complémentaire "direction d'un ACM"

Pour les allègements et dispenses consultez notre site.



Réunions d'information collectives :

06 et 20 novembre - 02 et 15 décembre à 10h00 dans nos locaux.
Inscription nécessaire auprès du secrétariat du CFREP.

INFOS PRATIQUES



DATES	06/10/2025 et 31/07/2026
HEURES	700h centre / 700h entreprise
NOMBRE DE PLACES	18 (dont 12 financées Région Sud)
PUBLIC	Demandeurs d'emploi / salariés
DATE LIMITE DOSSIER	19 décembre 2025

Le CFREP, organisme de formation de la Ligue de l'enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône, dispense des formations depuis 1985, notamment dans les domaines du social et sanitaire et de l'animation. En 2019, le CFREP devient UFA (unité de formation en apprentissage) du CFA EP L'Education Populaire. Il est depuis 2015 UFA du CFA Futurosud. Habilité par l'intermédiaire de la DREETS, de la DRAJES et du Conseil Régional, le CFREP est spécialisé dans les formations initiales, continues et professionnelles.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Retrouvez toutes
nos formations sur
www.laligue13.fr
Rubrique → Formation

CFREP, Centre de formation
1 allée du Bois, La Maurelette,
13015 Marseille

☎ 04 91 63 45 96
✉ cfrep.marseille@laligue13.fr



Accessibilité aux personnes en situation de handicap. Pour toute question, contacter notre référente Santé/Handicap → Laurence ALEMANY au 04 91 63 45 96

— Ne pas jeter sur la voie publique

